



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 24 juillet 2025**  
-----

**Date de convocation** : 08/07/2025  
**Date d'affichage** : 08/07/2025  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14      présents : 10      votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à vingt heures zéro minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves ;

Excusés :

HUGONNET Marc excusé, donne pouvoir à PERRODIN Emilie ;  
THIRIET Hubert  
FACHINETTI Aurélia  
BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

**Objet de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association RCLD Rugby Lavancia-Dortan**

Monsieur Christophe Rodia expose la demande de subvention formulée par l'association RCLD Rugby Lavancia-Dortan, d'un montant de 5 000 euros, destinée à financer les travaux de scellement et l'installation d'une main courante au stade de Lavancia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'accorder cette subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association RCLD pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bernard JAILLET